



R A P P O R T A N N U E L

du

COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

pour la période du

1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Toronto, Ontario
juin, 2026

ISSN 1918-4174 (version anglaise
sur Internet)

ISSN 1918-4182 (version française
sur Internet)

Les personnes souhaitant soumettre des commentaires sur le processus de candidature du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix sont invitées à les envoyer par écrit à l'adresse suivante:

Monsieur le président
Comité consultatif sur la nomination des juges de paix
720, rue Bay,
3^e étage
Toronto (Ontario)
M7A 2S9
JPAAC.info@ontario.ca

TABLE DES MATIÈRES

LETTRE D'ACCOMPAGNEMENT	1
MESSAGE DU PRÉSIDENT	2
INTRODUCTION	3
MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ	7
STATISTIQUES – Appel de candidatures 2024-2025	10
Statistiques relatives à la diversité	11
Rémunération des personnes nommées	16
Annexe A – Lois et règlements	19
Annexe B – Biographies des membres du comité consultatif sur la nomination des juges de paix	26
Annexe C – Politiques et procédures	41
Annexe D – Qualités requises et critères de sélection	44

15 juin 2026

L'honorable Doug Downey

Procureur général de l'Ontario

720, rue Bay, 11e étage

Toronto (Ontario) M7A 2S9

Monsieur le Ministre,

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix a le plaisir de vous présenter le dix-septième rapport sur ses activités depuis sa création à la suite des modifications apportées à la Loi sur les juges de paix en 2007.

Le présent rapport porte sur la période du 1er avril 2025 au 31 mars 2026. Le rapport rend compte des activités réalisées par le Comité durant cette période, notamment les activités de classement des candidates et candidat, ainsi que des aspects importants du travail effectué par le Comité afin de classer les candidates et candidats en vue de leur nomination à des postes de juges de paix à la Cour de justice de l'Ontario.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées,

Le président du Comité,

[original signé par Nicholas Charitsis]

Nicholas Charitsis, B.A.A., LL. B.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

J'ai le plaisir de rendre compte des activités du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le « Comité ») pour l'exercice financier 2024-2025.

Pendant la période couverte, le processus de dépôt des candidatures est demeuré entièrement électronique, et le Comité a utilisé un modèle hybride, soit des séances de travail virtuelles et des entrevues en présentiel (personnes candidates et quelques membres du comité de sélection). Le Comité a continué d'améliorer ses processus et procédures pour les rendre plus accessibles aux personnes candidates et intensifié ses activités de sensibilisation pour mieux faire connaître la fonction de juge de paix et le processus de candidature.

Le présent rapport fait état du travail effectué par le Comité du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, notamment de la classification des personnes candidates et des autres activités qui ont eu lieu durant cette période. Le processus du Comité qui y est décrit a commencé en septembre 2025 et était toujours en cours au 31 mars 2026.

Le 23 septembre 2025, le Comité a reçu une lettre dans laquelle le procureur général lui demandait de lancer une campagne d'affichage pour pourvoir 33 postes de juge de paix dans les tribunaux principaux de la province. Il a reçu d'autres lettres le 1^{er} octobre 2025, le 4 novembre 2025, le 12 novembre 2025 et le 17 février 2026. Le nombre total de postes vacants a ultimement été porté à 36. Le Comité s'est réuni à 56 reprises durant la période couverte.

J'aimerais remercier le Comité et le personnel du ministère du Procureur général pour tous les efforts déployés afin de trouver des candidatures et d'examiner les qualifications de centaines de candidates et candidats aux postes de juge de paix à pourvoir, un rôle important dans notre système judiciaire. Leur engagement à assurer le fonctionnement efficace et efficient du système de justice de l'Ontario est un travail crucial, et leurs efforts sont appréciés.

[original signé par Nicholas Charitsis]

Nicholas Charitsis B.A.A., LL.B

Président

INTRODUCTION

Formation et mandat du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (le « Comité ») a été constitué en 2007 aux termes de la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. 1990, chap. J.4. Le 14 août 2020, des changements législatifs sont entrés en vigueur pour modifier sa composition et son mode de fonctionnement. Et le 6 juin 2025, l'article 2.1 a été modifié pour changer davantage sa composition.

Le Comité consultatif est un organisme indépendant du ministère du Procureur général qui a pour mission de classer les candidates et candidats à une nomination comme juge de paix, de faire rapport sur ce classement au procureur général et de le conseiller sur la procédure de nomination des juges de paix conformément à la *Loi*.

Les juges de paix sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil sur recommandation du procureur général. Un extrait de la *Loi sur les juges de paix* est joint en annexe A.

Quel est le rôle d'un juge de paix?

En Ontario, les juges de paix sont des officiers de justice nommés en vertu de la *Loi sur les juges de paix*. La *Loi* confère aux juges de paix compétence dans toute la province de l'Ontario et établit un cadre pour leur nomination et leur maintien en poste, ainsi que les conditions dans lesquelles ils s'acquittent de leurs fonctions.

Durant la période couverte, la Cour de justice de l'Ontario comptait 348 postes de juges de paix à temps plein. Cette cour, qui est l'un des deux tribunaux de première instance de l'Ontario, se compose de juges et de juges de paix de nomination provinciale.

Les fonctions, pouvoirs et tâches judiciaires des juges de paix sont définis dans la législation et la jurisprudence. Les deux principales lois qui confèrent compétence aux juges de paix sont le *Code criminel* et la *Loi sur les infractions provinciales* de l'Ontario, mais beaucoup de lois et de règlements provinciaux et fédéraux définissent les pouvoirs et la compétence des juges de paix. Les deux grands domaines de compétence couverts sont le droit criminel et le droit réglementaire (infractions provinciales).

En matière criminelle, les juges de paix président la quasi-totalité des enquêtes sur le cautionnement (mise en liberté provisoire) de la province et la majorité des audiences en renvoi au criminel. Ils président également d'autres types d'audiences criminelles. Ils reçoivent les dénonciations (documents qui marquent le début des instances criminelles), confirment ou étudient la délivrance des actes de procédure, comme une assignation ou un mandat, et sont responsables de la réception et de l'étude du refus ou de la délivrance de mandats de perquisition et d'autres questions de procédure criminelle.

Les juges de paix exercent leur compétence sur la majorité des infractions aux lois réglementaires provinciales et aux règlements municipaux. Tout comme dans les instances criminelles, les juges de paix reçoivent les dénonciations et les demandes de

mandats, étudient la délivrance des actes de procédure et président les audiences et les procès.

Dès leur nomination, les juges de paix doivent cesser leur autre emploi, le cas échéant, et s'abstenir de participer à des activités politiques. Selon la *Loi sur les juges de paix*, les juges de paix ne doivent entreprendre aucun autre travail rémunéré sans l'approbation du Conseil d'évaluation des juges de paix. Ils doivent prendre leur retraite à 65 ans, mais peuvent, sur approbation annuelle du juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario, continuer d'exercer jusqu'à 75 ans.

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Avant le 6 juin 2025, le Comité se composait des trois

membres principaux suivants :

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario ou un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix autochtone principal, soit un autre juge de paix connaissant les affaires autochtones ou, lorsque le juge de paix ainsi nommé n'est pas disponible pour agir comme membre du Comité, un autre juge de paix connaissant les affaires autochtones qui est désigné par ce même juge en chef.
3. Une personne nommée par le procureur général.

Le procureur général désigne un des membres principaux à la présidence du Comité.

Outre les membres principaux, le Comité comprend les membres régionaux suivants, qui assurent les fonctions pour une région donnée :

1. Le juge de paix principal régional pour la région ou, lorsqu'il n'est pas disponible pour agir comme membre du Comité, un autre juge de paix de la même région désigné par le juge principal régional.
2. Un maximum de trois personnes nommées par le procureur général, dont la présidence.
3. Un titulaire de permis au sens de la *Loi sur le Barreau* provenant de la région et nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau de l'Ontario.

En plus des membres principaux et des membres régionaux, le procureur général nomme dans chaque région une personne qui assumera la responsabilité régionale pendant la durée de son mandat. Cette personne doit coordonner le processus de sélection, d'entrevue, de vérification des références et de classement des personnes candidates au poste de juge de paix dans sa région.

Le 6 juin 2025, des modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* ont pris effet, faisant passer à quatre le nombre de membres principaux, dont deux nommés par le procureur général. Ces modifications ont aussi introduit la nomination de certains

membres suppléants, dont la vice-présidence, laquelle est désignée parmi les membres principaux.

Voici la nouvelle composition du Comité, qui se compose des quatre membres principaux suivants :

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario ou un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
 - Un juge ou un juge de paix suppléant nommé par le juge en chef, en cas d'absence du juge ou juge de paix nommé ci-dessus.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix autochtone principal, soit un autre juge de paix connaissant les affaires autochtones ou, lorsque le juge de paix ainsi nommé n'est pas disponible pour agir comme membre du Comité, un autre juge de paix connaissant les affaires autochtones qui est désigné par ce même juge en chef.
3. Deux personnes nommées par le procureur général.

Le procureur général désigne un des membres principaux à la présidence du Comité, et un autre à la vice-présidence. Le vice-président est investi des pouvoirs du président lorsqu'il le remplace, mais n'a pas autrement droit de vote.

Outre les membres principaux, le Comité comprend les membres régionaux suivants, qui assurent les fonctions pour une région donnée :

1. Le juge de paix principal régional pour la région ou, lorsqu'il n'est pas disponible pour agir comme membre du Comité, un autre juge de paix de la même région désigné par le juge principal régional.
2. Un maximum de trois personnes nommées par le procureur général, dont la présidence.
3. Un titulaire de permis au sens de la *Loi sur le Barreau* provenant de la région et nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau de l'Ontario.

Le procureur général nomme aussi un membre par région pour agir comme responsable régional pendant la durée de son mandat, de même qu'un suppléant, en cas d'absence du premier.

Le Comité peut donc désormais compter jusqu'à 39 membres. Une courte biographie de chaque membre se trouve à l'annexe B.

Depuis 2008, les responsables principaux et régionaux tiennent des réunions ordinaires pour discuter des affaires courantes ainsi que des politiques et procédures du Comité.

En raison des restrictions imposées pendant la pandémie de COVID-19, le Comité est passé au mode virtuel. Durant la période couverte par le présent rapport, il a instauré un

modèle d'entrevue hybride exigeant la présence sur place de la personne candidate et d'une partie du comité de sélection. Les autres membres du comité participent à distance.

MODE DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ

Puisque son processus de candidature est axé sur les postes vacants, le Comité a continué d'améliorer ses pratiques. Il a aussi apporté d'autres révisions à son formulaire de demande de nomination, à ses politiques et procédures, et à ses critères de sélection. Les versions à jour de ces documents sont consultables par le public sur son site, au www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/. Une copie de ses politiques et procédures, ainsi que des critères de qualification et de sélection en vigueur pendant la période couverte, se trouve aux annexes C et D, respectivement.

Depuis sa création en 2007, jusqu'au 31 mars 2026, le Comité a examiné un total de 22 962 candidatures depuis qu'il a mis au point le formulaire de demande de nomination. De plus, le Comité a examiné 2 168 curriculum vitæ qui avaient été versés aux dossiers du Ministère avant que les modifications apportées à la *Loi sur les juges de paix* établissent le Comité.

À la suite de l'annonce publiée en septembre 2025, le Comité a reçu 777 candidatures.

Activités

1. Annonces de postes vacants de septembre 2025

Le 23 septembre 2025, le procureur général a demandé au Comité de lancer une campagne d'affichage pour pourvoir 33 postes de juge de paix dans les tribunaux principaux de toute la province. Le Comité a donc entamé le processus; la période d'affichage s'est échelonnée du 26 septembre au 9 novembre 2025.

Le 1^{er} octobre 2025, le Comité a reçu une lettre du procureur général l'informant que la désignation des postes vacants dans la région du Nord-Ouest avait changé, mais que le nombre de postes à pourvoir restait le même. Il a reçu d'autres lettres le 4 novembre 2025, le 12 novembre 2025 et le 17 février 2026 l'avisant de l'ajout de trois autres postes vacants aux endroits visés par l'affichage, portant le nombre total de postes à doter à 36.

Promotion des postes vacants : Le Comité a continué d'utiliser des méthodes de communication en ligne et principalement non payantes pour ses publicités et ses activités de sensibilisation. La promotion des postes vacants de juges de paix s'est essentiellement faite sans engager de coûts, notamment par le recours aux médias sociaux, par des publications sur son site Web et au moyen d'activités de sensibilisation directe auprès de plus de 1 500 organismes et associations. Pour le cycle 2025, le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (« CCNJP ») a envoyé des communications à plus de 20 000 personnes inscrites au service d'avis de postes vacants. De plus, plusieurs publications ont été diffusées sur X et LinkedIn, ce qui a généré plus de 170 interactions sur X et plus de 2 000 sur LinkedIn. Des publicités payantes ont aussi été diffusées sur 14 sites Web différents pour cibler la candidature de personnes qualifiées à des endroits et auprès de divers groupes pour lesquels le CCNJP reçoit généralement moins de candidatures.

Webinaire « Êtes-vous la bonne personne? » et période de questions : Le 9 octobre 2025, le CCNJP a présenté un webinaire préenregistré suivi d'une période de questions en direct. L'activité visait à expliquer les fonctions d'un juge de paix ainsi que les processus de candidature et d'entrevue. Ce webinaire, animé par Nicholas Charitsis, président du CCNJP, avait pour invitée spéciale Libby Garg, juge de paix autochtone principale et membre principale du CCNJP. La période de questions en direct a été coanimée par le président du CCNJP et les invitées spéciales Lauren Scully, juge de paix principale et conseillère, et Louise Logue, juge de paix autochtone principale intérimaire. Plus de 1 000 personnes ont assisté à la diffusion en direct.

2. Sensibilisation

Le CCNJP demeure déterminé à recommander au poste de juge de paix des personnes candidates qui reflètent la diversité de la province. Pour mieux faire connaître ce poste et le processus de candidature, il continue d'intensifier ses efforts de sensibilisation auprès de maints groupes diversifiés de l'Ontario.

Consultation des parties prenantes du ministère : Nicholas Charitsis, président du CCNJP, a rencontré la sous-ministre adjointe du ministère des Affaires francophones en mai 2025 et assisté à une réunion des parties prenantes francophones en juin 2025 pour obtenir des conseils sur la façon d'accroître la sensibilisation auprès des francophones de la province.

Conseil des aînés : Le CCNJP a poursuivi ses échanges avec le Conseil des aînés pour discuter des stratégies de sensibilisation lui permettant de communiquer de manière efficace et inclusive avec les communautés autochtones.

Comité consultatif provincial sur les affaires francophones : Le 25 novembre 2025, Nicholas Charitsis, président du CCNJP, Gary McMahon, juge de paix principal régional et membre principal du CCNJP, et Dave Delorey, membre bilingue du CCNJP pour la région de l'Est, ont donné une présentation en personne au Comité consultatif provincial sur les affaires francophones. Ce comité conseille le gouvernement de l'Ontario sur l'élaboration de stratégies, la définition de priorités et l'instauration de programmes destinés aux francophones de la province, de même que sur la planification et la prestation de ses services en français. Le CCNJP lui a demandé des conseils sur la manière d'élargir la portée de ses activités de sensibilisation et de renforcer ses liens avec la communauté francophone dans le but d'y attirer des personnes candidates qualifiées au poste de juge de paix.

3. Autres activités du Comité

En 2025-2026, le Comité a poursuivi l'évaluation du processus de candidature des personnes intéressées à devenir juges de paix pour déterminer comment en améliorer l'efficacité et la qualité.

Simplification des critères de sélection généraux : Avant le début du cycle 2025-2026, le CCNJP a analysé de manière approfondie ses critères de sélection généraux, puis les a simplifiés (les faisant passer de 20 à 11) et a clarifié leur formulation. Cela

a rendu son processus plus accessible aux personnes candidates en réduisant le contenu flou et en définissant mieux les critères de sélection.

Modification du test de compétence en français : Le CCNJP a adapté le test de compétence en français destiné aux personnes candidates intéressées par des postes vacants bilingues. Ces personnes doivent obtenir un niveau de compétence supérieure au test, ainsi que démontrer un niveau de compétence élevé en anglais. Les résultats sont valides pendant deux ans.

Modification du processus anticipé : Afin de donner plus de temps aux personnes pour préparer leur dossier de candidature et assister à des instances judiciaires, le Comité a modifié son formulaire de demande de nomination, ses critères de sélection et les documents relatifs au processus, et les a rendus accessibles deux mois avant le lancement du processus. Il a aussi modifié son site Web et mené une campagne de sensibilisation intensive pour informer les personnes qui pourraient être intéressées des changements et les encourager à remplir rapidement le formulaire de demande de nomination.

Formation sur la diversité, l'équité et l'inclusion : Pour améliorer l'intégrité du processus de recommandation, un fournisseur externe a donné une formation sur le racisme et les compétences culturelles à l'ensemble des membres du Comité.

Auto-identification comme Autochtone : Le Comité est fermement déterminé à faire en sorte que la magistrature reflète les collectivités servies et conserve une représentation autochtone authentique. Après avoir consulté ses partenaires autochtones, il a, durant la période couverte, adopté un mécanisme de vérification de l'identité autochtone des personnes candidates.

STATISTIQUES – Appel de candidatures 2024-2025

Les statistiques du tableau ci-dessous font état du nombre de candidatures reçues et classées en 2025-2026 à la suite du processus lancé en septembre 2025. Et les chiffres représentent le nombre de personnes candidates sélectionnées pour une entrevue. Au moment de la publication du présent rapport, le processus du CCNJP n'était pas terminé. Les chiffres doivent être considérés comme étant provisoires; le nombre total d'entrevues et de recommandations pour chaque région sera indiqué dans le rapport annuel 2026-2027.

Emplacement du tribunal principal (nombre de postes vacants)	Nombre total de candidatures reçues ¹	Nombre de personnes candidates rencontrées en entrevue ²
Barrie (bilingue) (1)	25	2
Barrie (Autochtone) ³ (1)	18	7
Belleville (2)	72	16
Brampton (5)	361	71
Brantford (2)	123	25
Cornwall (bilingue) (2)	30	7
Fort Frances (1)	11	1
Hamilton (1)	196	34
Kitchener (2)	153	34
Kitchener (Autochtone) ³ (1)	13	9
London (3)	130	34
Orangeville (1)	161	24
Oshawa (2)	194	40
Oshawa (bilingue) (1)	23	6
Ottawa (1)	80	14
Sioux Lookout (1)	16	4
Sioux Lookout (Autochtone) ³ (1)	2	1
Sudbury (bilingue) (1)	13	2
Timmins (bilingue) (1)	8	2
Toronto (4)	420	89
Toronto (Autochtone) ³ (2)	23	8
TOTAL	777	171

¹ Les personnes candidates qui ont postulé pour plusieurs tribunaux principaux durant la même période d'affichage ne sont comptées qu'une fois dans ce total.

² Les personnes candidates rencontrées en entrevue pour plusieurs postes vacants dans les tribunaux principaux durant la même période d'affichage ne sont comptées qu'une fois dans ce total. À noter que le Comité peut décider de ne pas faire passer de deuxième entrevue.

³ Les postes vacants portant la mention « Autochtone » sont réservés à des personnes candidates d'ascendance autochtone ou à des personnes ayant une connaissance approfondie du contexte autochtone.

Statistiques relatives à la diversité

Le Comité reconnaît l'importance de refléter la diversité de la population de l'Ontario dans la nomination des juges de paix.

L'alinéa 2.1 (13) a) de la *Loi sur les juges de paix* exige que les renseignements suivants soient inclus dans la rapport annuel :

des statistiques sur le sexe, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la race, l'ethnicité, la situation de handicap et la capacité de parler français des candidates et candidats qui fournissent ces renseignements volontairement, y compris s'ils s'identifient comme Autochtones ou membres d'une communauté francophone, à chaque étape de la procédure, selon ce que précise le procureur général;

Le Comité a intégré au formulaire de demande de nomination les consignes des [Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique](#) qui touchent la collecte des renseignements personnels relatifs à la race et à l'origine ethnique.

Il a entrepris d'autres travaux et consultations sur les pratiques exemplaires liées à la collecte et à la communication des statistiques relatives à la diversité. Le formulaire de demande de nomination pour le cycle 2025-2026 a été modifié en fonction de ces normes.

À des fins de référence, des données comparables tirées du recensement 2021 de Statistique Canada ont été incluses pour broser un portrait de la population de l'Ontario d'après les mêmes catégories démographiques.

Dans le formulaire de candidature, les candidates et candidats ont la possibilité de s'auto-identifier s'ils le souhaitent. Les données sont collectées sur la base d'une déclaration volontaire et ne sont pas vérifiées de manière indépendante. Vous trouverez ci-dessous le total pour chacune des catégories sélectionnées par les candidats qui ont choisi de s'auto-identifier.

Statistiques démographiques sur la diversité 2025-2026 du CCNJP

		Candidat(e)s		Interviewé(e)s		Population de l'Ontario en 2021 ⁴	
		Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Total		777	100.00%	171	100.00%	14,031,755	100.00%
Sexe à la naissance ⁵	Sexe masculin	351	45.17%	71	41.52%	6,968,425	49.66%
	Sexe féminin	402	51.74%	98	57.31%	7,255,515	57.71%
	Personne intersexuée	0	0.00%	0	0.00%	-	-
Genre ⁶	Homme cisgenre	285	36.68%	59	34.50%	5,715,140	40.73%
	Femme cisgenre	336	43.24%	89	52.05%	6,028,260	42.96%
	Personne transgenre	3	0.39%	1	0.58%	24,085	0.17%
	Personne non binaire	4	0.51%	0	0.00%	15,360	0.11%
Diversité	Personne francophone ⁷	6	0.77%	2	1.17%	651,680	4.64%
	Personne capable de parler français ⁸	63	8.11%	13	7.60%	1,558,675	11.11%
	Personne ayant une incapacité ⁹	74	9.52%	15	8.77%	3,235,340	23.06%
	Personne autochtone ¹⁰	43	5.53%	21	12.28%	406,585	2.90%

⁴ Adapté de Statistique Canada. 2023. Profil du recensement. Recensement de la population de 2021. Produit numéro 98-316-X2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 novembre 2023.

⁵ Statistique Canada utilise « homme » et « femme » pour qualifier le sexe à la naissance. Les chiffres pour l'Ontario proviennent du document *Grands groupes d'âge et sexe : Canada, provinces et territoires*. Date de diffusion : 2022-04-27. Statistique Canada. Tableau 98-10-0034-01.

⁶ Les chiffres pour l'Ontario proviennent du document *Grands groupes d'âge et genre : Canada, provinces et territoires*. Date de diffusion : 2022-04-27. Statistique Canada. Tableau 98-10-0036-01.

⁷ Les chiffres pour l'Ontario sont obtenus en combinant les catégories « Langue maternelle » et « Toutes les langues parlées à la maison » pour la population totale, à l'exclusion de la catégorie « personnes vivant en établissement » du Recensement de la population.

⁸ Les chiffres pour l'Ontario sont tirés des données sur la connaissance des langues officielles pour la population totale, à l'exclusion des personnes vivant en établissement, dans les catégories « Français seulement » et « Anglais et français » du Recensement de la population.

⁹ Les chiffres pour l'Ontario proviennent du document *Personnes avec et sans incapacité âgées de 15 ans et plus, selon le groupe d'âge et le genre*. Date de diffusion : 2024-12-03. Statistique Canada. Tableau 13-10-0374-01.

¹⁰ Les chiffres pour l'Ontario sont tirés des données sur l'identité autochtone pour la population dans les ménages privés du Recensement de la population.

	Personne d'origine ethnique¹¹	722	92.92%	163	95.32%	14,031,755	100.00%
	Personne racialisée¹²	396	50.97%	76	44.44%	4,817,360	34.33%
	Personne de la communauté 2ELGBTQQIA+¹³	48	6.18%	13	7.60%	470,800	3.36%

¹¹ Cette question permettait de sélectionner plusieurs réponses, ce qui signifie qu'une personne pouvait en choisir plus d'une. Par conséquent, le total des pourcentages peut dépasser 100 %.

¹² Dans le présent rapport, la notion de « personne racisée » est directement basée sur la notion de « minorité visible » utilisée dans le recensement. Voici comment sont définies les minorités visibles dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* : « [f]ont partie des minorités visibles les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Ces minorités se composent principalement des groupes suivants : Sud-Asiatiques, Chinois, Noirs, Philippins, Latino-Américains, Arabes, Asiatiques du Sud-Est, Asiatiques de l'Ouest, Coréens et Japonais.

¹³ Les chiffres pour l'Ontario sont tirés des données sur les caractéristiques socioéconomiques de la population 2ELGBTQQIA+ de 2019 à 2021. Date de diffusion : 2024-01-25. Statistique Canada. Tableau : 13-10-0874-01.

Rapport annuel

Du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

13

Statistiques relatives à la diversité 2025-2026 du CCNJP – Groupe d'origine ethnique¹⁴

	Candidat(e)s		Interviewé(e)s		Population de l'Ontario en 2021 ¹⁵	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Total	777	100%	171	100%	14,031,755	100%
Origines nord-américaines	74	9.52%	3	1.75%	2,561,050	18.25%
Origines européennes	346	44.53%	93	54.39%	7,798,615	55.58%
Origines des Caraïbes	105	13.51%	17	9.94%	458,695	3.27%
Origines de l'Amérique latine, centrale et du Sud	16	2.06%	3	1.75%	427,680	3.05%
Origines africaines	56	7.21%	12	7.02%	533,935	3.81%
Origines asiatiques	162	20.85%	25	14.62%	3,571,265	25.45%
Origines de l'Océanie	0	0.00%	0	0.00%	26,440	0.19%
Autres origines ethniques et culturelles	73	9.40%	14	8.19%	915,990	6.53%

¹⁴ À noter que cette question permettait de sélectionner plusieurs réponses, ce qui signifie qu'une personne pouvait en choisir plus d'une. Par conséquent, le total des pourcentages peut dépasser 100 %.

¹⁵ Les chiffres pour l'Ontario proviennent du document *Origine ethnique ou culturelle selon le genre et l'âge : Canada, provinces et territoires*. Date de diffusion : 2022-10-26. Statistique Canada. Tableau 98-0355-01.

Statistiques relatives à la diversité 2025-2026 du CCNJP – Catégorie raciale¹⁶

	Candidat(e)s		Interviewé(e)s		Population de l'Ontario en 2021 ¹⁷	
	Number	Percentage	Number	Percentage	Number	Percentage
Total	777	100%	171	100%	14,031,750	100%
Noirs	131	16.86%	19	11.11%	768,740	5.48%
Asiatiques de l'Est/du Sud-Est¹⁸	38	4.89%	8	4.68%	1,482,585	10.57%
Autochtones	42	5.41%	20	11.70%	406,585	2.90%
Latinos¹⁹	11	1.42%	0	0.00%	249,190	1.78%
Moyen-Orient²⁰	51	6.56%	7	4.09%	496,400	3.54%
Asiatiques du Sud	124	15.96%	23	13.45%	1,515,295	10.80%
Blancs²¹	378	48.65%	99	57.89%	9,214,395	65.67%
Autre catégorie raciale²²	9	1.16%	2	1.17%	124,120	0.88%

¹⁶ Cette question permettait de sélectionner plusieurs réponses, ce qui signifie qu'une personne pouvait en choisir plus d'une. Par conséquent, le total des pourcentages peut dépasser 100 %.

¹⁷ Adapté de Statistique Canada. 2023. Profil du recensement. Recensement de la population de 2021. Produit numéro 98-316-x2021001 au catalogue de Statistique Canada. Ottawa. Diffusé le 15 novembre 2023.

¹⁸ Les chiffres sont obtenus en combinant les catégories de minorités visibles « Asiatique du Sud-Est », « Chinois », « Philippin », « Coréen » et « Japonais » du Recensement de la population.

¹⁹ Les chiffres proviennent de la catégorie de minorité visible « Latino-américain » du Recensement de la population.

²⁰ Les chiffres sont obtenus en combinant les catégories de minorités visibles « Arabe » et « Asiatique occidentale » du Recensement de la population.

²¹ Les chiffres proviennent de la catégorie « Pas une minorité visible » du Recensement de la population.

²² Les chiffres proviennent de la catégorie « Minorité visible, n.i.a. » (non incluse ailleurs) du Recensement de la population.

Rémunération des personnes nommées

Le tableau suivant présente une ventilation de la rémunération totale de chaque membre du Comité durant la période couverte, soit du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026. Tous les postes au CCNJP sont à temps partiel.

Personne nommée	Poste	Indemnité quotidienne	Date de nomination initiale	Date de fin de nomination	Rémunération totale (excluant les dépenses) ²³
Abotossaway, Maxwell	Membre régionale	355 \$	9-oct-2025	8-oct-2028	710,00 \$
Bastarache, Danielle ²⁴	Membre régionale	355 \$	1-avr-2022	31-mars-2025	2 485,00 \$
Bazuik, Erika	Membre régionale	355 \$	31-mars-2023	30-mars-2026	1 065,00 \$
Berman, Jeffrey	Membre régionale	355 \$	27-oct-2025	26-oct-2028	7 810,00 \$
Bidani, Anu	Responsable régionale	355 \$	12-août-2024	11-août-2027	8 697,50 \$
Buset, Hope	Membre régionale	355 \$	26-mars-2022	25-mars-2028	1 420,00 \$
Chandra, Nadia	Regional Member	355 \$	25-août-2025	24-août-2028	6 212,50 \$
Charitsis, Nicholas	Président	566 \$	29-Mar-2022	09-May-2027	107 733,50 \$
Chartrand, Janick	Membre régionale	355 \$	22-avr-2025	21-avr-2028	1 065,00 \$
Collings, Terri-Lynn	Responsable régionale	355 \$	29-avr-2019	28-avr-2025	1 065,00 \$

²³ La rémunération des membres du Comité pour la période couverte touche deux exercices. Elle couvre une partie des travaux réalisés à la période précédente (2024-2025) pour lesquels le paiement n'a été effectué qu'en 2025-2026.

²⁴ Cette membre n'a pas été activement nommée au Comité durant la période couverte. Sa rémunération finale pour la période précédente a été traitée en 2025-2026; c'est pourquoi elle figure aux présentes.

Personne nommée	Poste	Indemnité quotidienne	Date de nomination initiale	Date de fin de nomination	Rémunération totale (excluant les dépenses)²³
Collings, Terri-Lynn	Vice-président	420 \$	05-août-2025	04-août-2028	17 640,00 \$
Cowan, Andrew	Membre régionale	355 \$	03-déc-2020	17-nov-2027	9 052,50 \$
Delorey, Dave	Membre régionale	355 \$	25-sept-2024	24-sept-2027	4 260,00 \$
Eziefule, Casimir	Membre régionale	355 \$	25-août-2025	24-août-2028	5 502,50 \$
Farouk, Omar	Membre régionale	355 \$	29-mars-2022	28-mars-2028	9 585,00 \$
Ginn, Harold	Membre régionale	355 \$	21-nov-2025	20-nov-2028	5 325,00 \$
Gryce, Bonnie	Responsable régionale	355 \$	30-déc-2020	21-avr-2027	4 260,00 \$
Harnden, Janet	Membre régionale	355 \$	31-mars-2023	20-mars-2026	2 840,00 \$
Henderson, John	Responsable régionale	355 \$	31-déc-2018	29-sept-2025	1 242,50 \$
Hirst, Lorraine ²⁴	Membre régionale	355 \$	07-avr-2022	06-avr-2025	355,00 \$
Kotak, Nainesh	Membre régionale	355 \$	27-oct-2025	26-oct-2028	10 650,00 \$
Livingstone, Matthew	Responsable régionale	355 \$	26-sept-2025	25-sept-2028	6 745,00 \$
Narraway, Kathy	Responsable régionale	355 \$	22-mars-2007	21-mars-2026	32 660,00 \$
Pilot, Greg	Membre régionale	355 \$	31-mars-2023	30-mars-2026	355,00 \$

Personne nommée	Poste	Indemnité quotidienne	Date de nomination initiale	Date de fin de nomination	Rémunération totale (excluant les dépenses) ²³
Postuma, Brandon	Membre régionale	355 \$	26-mars-2019	29-avr-2028	887,50 \$
Raj, Manu	Membre régionale	355 \$	23-févr-2022	22-févr-2028	8 698,00 \$
Stanley, Robert	Membre régionale	355 \$	25-août-2025	24-août-2028	5 502,50 \$
Storms, Peter	Membre régionale	355 \$	19-juin-2024	18-juin-2027	6 568,00 \$
Taylor, John	Membre régionale	355 \$	21-nov-2025	20-nov-2028	7 277,50 \$
Turner, Deborah	Responsable régionale	355 \$	24-avr-2019	02-juil-2028	2 130,00 \$
Webster, Rick	Membre régionale	355 \$	09-févr-2022	08-févr-2028	5 680,00 \$

Frais de déplacement et de repas

Les renseignements sur les frais de déplacement et de repas engagés par chaque membre du Comité pour la période de rapport sont disponibles sur le site Web du Comité à l'adresse <https://www.ontariocourts.ca/ocj/fr/jpaac/ouverte/>.

Annexe A

LOIS ET RÈGLEMENTS

Extrait de la *Loi sur les juges de paix*, L.R.O. 1990, chap. J.4

N. B. : L'extrait qui suit reflète la version en vigueur au 6 juin 2026, puisqu'il s'agit de la version qui était applicable lorsque le CCNJP a lancé son processus (26 septembre 2026). Pour consulter la version en vigueur du 1^{er} avril 2025 au 5 juillet 2026, voir l'annexe A du [rapport annuel 2024-2025](#) du CCNJP.

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Composition et gouvernance

2.1 (1) Est prorogé le comité appelé Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en français et Justices of the Peace Appointments Advisory Committee en anglais. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Composition

(2) Le Comité est composé des quatre membres principaux suivants :

1. Un juge de la Cour de justice de l'Ontario, ou un juge de paix, nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario.
2. Un juge de paix nommé par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario qui est soit le juge de paix autochtone principal, soit un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones ou, lorsque le juge de paix ainsi nommé n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité, un autre juge de paix familial avec les affaires autochtones qui est désigné par ce même juge en chef.
3. Deux personnes nommées par le procureur général. 2024, chap. 28, annexe 12, par. 1 (1) et (2).

Suppléant

(2.1) Outre les membres principaux nommés aux termes du paragraphe (2), le Comité comprend la personne suivante, nommée par le juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario pour y siéger, en cas d'absence du membre nommé aux termes de la disposition 1 du paragraphe (2) :

1. Si le membre est un juge de la Cour de justice de l'Ontario, un autre juge de ce tribunal.
2. Si le membre est un juge de paix, un autre juge de paix. 2024, chap. 28, annexe 12, par. 1 (3).

Membres régionaux

(3) Outre les membres principaux nommés aux termes du paragraphe (2), le Comité comprend les membres régionaux suivants à l'égard de ses fonctions liées à une région donnée :

1. Le juge de paix principal régional pour la région ou, lorsqu'il n'est pas disponible pour agir en tant que membre du Comité, un autre juge de paix de la même région désigné par le juge principal régional.
2. Un maximum de trois personnes nommées par le procureur général.
3. Un titulaire de permis au sens de la *Loi sur le Barreau*, provenant de la région et nommé par le procureur général à partir d'une liste de trois noms que lui soumet le Barreau de l'Ontario. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Critères

(4) Au moment de la nomination des membres effectuée aux termes de la disposition 3 du paragraphe (2) et de la disposition 2 du paragraphe (3), l'importance qu'il y a de refléter, dans la composition du Comité, la dualité linguistique de l'Ontario et la diversité de sa population et de garantir un équilibre général entre les sexes est prise en compte. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Responsables et suppléants régionaux

(5) Pour chaque région, le procureur général désigne, parmi les membres régionaux de cette région :

- a) d'une part, un responsable régional;
- b) d'autre part, un membre pour remplacer le responsable régional en son absence. 2024, chap. 28, annexe 12, par. 1 (4).

Mandat

(6) Le mandat des membres nommés aux termes de la disposition 3 du paragraphe (2) et aux termes des dispositions 2 et 3 du paragraphe (3) est de trois ans et peut être renouvelé. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Présidence

(7) Le procureur général désigne un des membres principaux à la présidence du Comité pour un mandat maximal de trois ans. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Mandat

(8) La même personne peut siéger comme président pendant plusieurs mandats. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Vote du président

(9) Le président a le droit de voter et peut, en cas de partage des voix, avoir voix prépondérante en votant de nouveau. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Vice-présidence

(9.1) Le procureur général désigne un des membres principaux à la vice-présidence du Comité pour un mandat maximal de trois ans. 2024, chap. 28, annexe 12, par. 1 (5).

Mandat

(9.2) La même personne peut siéger comme vice-président pendant plusieurs mandats. 2024, chap. 28, annexe 12, par. 1 (5).

Pouvoirs

(9.3) Le vice-président est investi des pouvoirs du président lorsqu'il le remplace, mais il n'a pas autrement droit de vote. 2024, chap. 28, annexe 12, par. 1 (5).

Réunions

(10) Le Comité peut tenir ses réunions et des entrevues en personne ou par des moyens électroniques, notamment les conférences téléphoniques et les vidéoconférences. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Employés

(11) Les employés jugés nécessaires au bon fonctionnement du Comité peuvent être nommés aux termes de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Rapport annuel

(12) Le Comité établit un rapport annuel, qu'il présente au procureur général et qu'il met à la disposition du public. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Idem

(13) Le rapport annuel comprend :

- a) des statistiques sur le sexe, le genre, l'identité de genre, l'orientation sexuelle, la race, l'ethnicité, la situation de handicap et la capacité de parler français des candidats qui fournissent ces renseignements volontairement, y compris s'ils s'identifient comme Autochtones ou membres d'une communauté francophone, à chaque étape de la procédure, selon ce que précise le procureur général;

b) tout autre contenu qu'exige le procureur général. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2; 2024, chap. 2, annexe 12, art. 1.

Dépôt du rapport annuel

(14) Le procureur général dépose le rapport annuel du Comité devant l'Assemblée. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Caractère confidentiel des renseignements

(15) Les dossiers ou autres renseignements recueillis, préparés, tenus ou utilisés par le Comité relativement à la prise en considération de la nomination d'un particulier comme juge de paix doivent conserver leur caractère confidentiel et ne doivent pas être divulgués sans l'autorisation du président du Comité. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Immunité

(16) Sont irrecevables les actions ou autres instances en dommages-intérêts introduites contre tout membre ou ancien membre du Comité pour un acte accompli de bonne foi dans l'exercice effectif ou censé tel des pouvoirs ou fonctions qui lui sont ou étaient conférés à titre de membre du Comité ou pour une négligence ou un manquement commis dans l'exercice de bonne foi de ces pouvoirs ou fonctions. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Responsabilité de la Couronne

(17) Malgré le paragraphe 8 (3) de la *Loi de 2019 sur la responsabilité de la Couronne et les instances l'intéressant*, le paragraphe (16) ne dégage pas la Couronne de la responsabilité qu'elle serait autrement tenue d'assumer à l'égard d'un délit civil commis par une personne visée au paragraphe (16). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Comité consultatif sur la nomination des juges de paix

Mission et mode de fonctionnement

2.2 (1) Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix a pour mission :

- a) de classer les candidats à une nomination comme juge de paix;
- b) de faire rapport au procureur général sur les résultats du classement des candidats;
- c) de conseiller le procureur général à l'égard de la procédure de nomination des juges de paix conformément à la présente loi. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Mode de fonctionnement

(2) Le Comité remplit sa mission de la façon suivante :

1. Il détermine les compétences, les capacités et les caractéristiques personnelles recherchées chez un juge de paix et met ces renseignements à la disposition du public.
2. Il établit un formulaire de candidature précisant les documents à l'appui qui sont exigés et met ce formulaire à la disposition du public.
3. Il établit la procédure de candidature et il met à la disposition du public des renseignements la concernant.
4. À la demande du procureur général, il diffuse des annonces pour l'obtention de candidatures aux postes de juge de paix vacants.
5. Il examine et évalue toutes les candidatures reçues en réponse à l'annonce.
6. Il peut faire passer une entrevue à l'un ou l'autre des candidats lorsqu'il procède à son examen et à son évaluation.
7. Il procède à l'annonce, à l'examen et à l'évaluation des candidatures conformément aux critères qu'il établit, lesquels doivent, au minimum, permettre d'effectuer une évaluation qui :
 - i. détermine l'excellence professionnelle, la sensibilisation aux questions communautaires et les caractéristiques personnelles des candidats,
 - ii. prend en compte le fait qu'il est souhaitable que la nomination des juges de paix reflète la diversité de la société ontarienne.
8. Il met à la disposition du public les critères qu'il a établis en application de la disposition 7.
9. Il classe les candidats dans la catégorie «Non recommandé», «Recommandé» ou «Hautement recommandé» et fournit une liste du classement des candidats au procureur général, accompagnée d'un bref exposé des raisons à l'appui des candidats classés dans la catégorie «Recommandé» ou «Hautement recommandé». 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Qualités requises

(3) Le Comité ne peut prendre en considération la candidature du candidat qui, selon le cas :

- a) ne possède pas les qualités requises énoncées au paragraphe 2 (1.1);
- b) est ou a été membre du Comité au cours des trois années précédentes. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Consentement du président requis pour les entrevues et le classement

(4) L'entrevue d'un candidat et une réunion en vue de prendre une décision en application de la disposition 9 du paragraphe (2) ne doivent pas avoir lieu sans le consentement du président du Comité. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Quorum pour une entrevue

(5) L'entrevue que le Comité fait passer à un candidat doit être menée par au moins trois de ses membres, dont au moins deux sont des membres régionaux visés à la disposition 2 ou 3 du paragraphe 2.1 (3) provenant de la région pour laquelle une nomination est prise en considération et un autre est un membre principal visé au paragraphe 2.1 (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Quorum : classement

(6) Trois membres du Comité, dont au moins deux sont des membres régionaux visés à la disposition 2 ou 3 du paragraphe 2.1 (3) provenant de la région pour laquelle une nomination est prise en considération et un autre est un membre principal visé au paragraphe 2.1 (2) constituent le quorum pour la prise des décisions au titre de la disposition 9 du paragraphe (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Renseignements à fournir au procureur général sur demande

(7) Le Comité fournit au procureur général les renseignements concernant la procédure de candidature, d'examen et d'évaluation que le procureur général demande, autres que ceux que le Comité recueille ou prépare par suite d'une enquête discrète. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Sens d'enquête discrète

(8) Pour l'application du paragraphe (7), une enquête discrète est une enquête confidentielle menée par le Comité pour obtenir le point de vue ou l'opinion de particuliers qui connaissent l'aptitude à la nomination d'un candidat. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Recommandation de critères

(9) Le procureur général peut recommander que des critères soient inclus dans les critères que le Comité établit en application de la disposition 7 du paragraphe (2) et le Comité examine s'il y a lieu de les inclure. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Rejet de la liste

(10) Le procureur général peut rejeter la liste du classement des candidats fournie par le Comité en application du paragraphe (2). 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Réexamen ou nouvelle annonce

(11) Si le procureur général rejette la liste du classement des candidats fournie par le Comité ou qu'il y a un nombre insuffisant de candidats classés dans la catégorie «Recommandé» ou «Hautement recommandé» pour le nombre de postes de juges de

paix qui sont vacants, soit le Comité réexamine les candidatures et fournit une nouvelle liste au procureur général conformément à la disposition 9 du paragraphe (2), soit il diffuse de nouvelles annonces pour l'obtention de candidatures, selon ce que le président du Comité estime approprié. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Recommandation du procureur général

(12) Le procureur général ne recommande au lieutenant-gouverneur en conseil, en vue d'une nomination pour pourvoir un poste de juge de paix vacant, qu'un candidat qui a été classé dans la catégorie «Recommandé» ou «Hautement recommandé». 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2.

Disposition transitoire

(13) Malgré le présent article, les paragraphes 2.1 (2) et (12) à (18) de la présente loi, dans leur version antérieure au jour de l'entrée en vigueur de l'article 2 de l'annexe 8 de la *Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19*, continuent de s'appliquer aux postes vacants que le Comité a annoncés avant ce jour-là. 2020, chap. 18, annexe 8, art. 2..

Annexe B

BIOGRAPHIES DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF SUR LA NOMINATION DES JUGES DE PAIX

Comité principal

Nicholas Charitsis, président (début de mandat le 9 mai 2024)

Nicholas Charitsis est membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix depuis 2019 et président depuis 2024. Admis au Barreau de l'Ontario en 2004, il détient un diplôme en droit de la Osgoode Hall Law School et un baccalauréat (spécialisé) en administration des affaires de la Schulich School of Business de l'Université York.

Au début de sa carrière, il a exercé au cabinet Goodman & Carr LLP, puis a été détaché auprès de la Direction de l'application de la loi de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Il a aussi été procureur adjoint de la Couronne mandaté sur une base journalière. Depuis 2004, il exerce comme criminaliste de la défense au cabinet Charitsis Law et y gère une équipe de plus de 10 avocats. Il a plaidé devant tous les échelons du système judiciaire de l'Ontario.

M^e Charitsis est aussi fondateur et directeur général d'Andania Organic Foods Ltd., une entreprise canadienne spécialisée dans l'importation et la vente en gros de produits alimentaires biologiques de qualité destinés à une clientèle consciente de sa santé. Cette marque est présente dans plus de 100 magasins d'alimentation au détail au Canada.

Outre ses activités juridiques et commerciales, M^e Charitsis participe à des initiatives au bénéfice de la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC ainsi qu'à la course « Run for Southlake » au profit du Centre régional de santé Southlake. Il siège aussi au conseil d'administration du Oak Ridges Soccer Club.

Terri-Lynn Collings, Vice-président (début de mandat le 5 août 2025)

Terri-Lynn Collings est membre du CCNJP depuis avril 2019 et vice-présidente depuis août 2025. Avant sa retraite, elle était sergente au Service de police de Hamilton. Durant ses 30 années de carrière, elle a été patrouilleuse, elle a participé à des activités d'analyse et de prévention de la criminalité, et elle a contribué aux services communautaires. Dans ses fonctions de sergente, elle a été la voix de l'organisation à titre de coordonnatrice des relations avec les médias. Et en tant qu'enquêtrice pour l'unité des victimes d'actes criminels, elle a enquêté sur des crimes contre les aînés. M^{me} Collings est une bénévole active; elle organise des activités de financement pour des tournois de golf, participe à l'événement annuel Ancaster Community Food Drive et au programme de bienfaisance Hamilton Out of the Cold, et est membre du comité organisateur de l'événement Ancaster Heritage Days.

Madame la juge de paix Libby Garg, juge de paix autochtone principale (début de mandat le 1^{er} juillet 2024; en congé en date du 9 juin 2025)

Aucune biographie disponible.

Madame la juge de paix Louise Logue, juge de paix autochtone principale intérimaire (début de mandat le 9 juin 2025)

Madame la juge de paix Louise Logue a été nommée juge de paix en 2010 et juge de paix autochtone principale intérimaire en 2025. Elle est ensuite devenue membre du CCNJP. Avant sa nomination, elle était infirmière autorisée et travaillait auprès de délinquants « présentant un risque » dans divers milieux, dont des établissements psychiatriques, des lieux de garde en milieu fermé et des services de police.

Madame la juge de paix Logue a obtenu un certificat en consultation en chimiodépendance en 1986, puis a instauré un programme de désintoxication destiné aux jeunes incarcérés.

Elle est reconnue à tous les échelons (local, provincial, national et international) comme spécialiste de la santé mentale et de la prévention de la criminalité. Elle a consacré plus de 45 années de sa carrière à la recherche, à l'élaboration et à l'application de stratégies de détection et d'intervention précoces probantes et fiables pour les services de police et les éducateurs. Son programme de déjudiciarisation a été adopté partout au Canada, ce qui a permis au système de justice de réaliser d'énormes économies, mais surtout, de réduire les taux de victimisation et d'améliorer la qualité de vie des jeunes au comportement antisocial et des citoyens en général.

Madame la juge de paix Logue a étudié dans les domaines de la santé mentale, de la thérapie familiale fonctionnelle et du traitement par restructuration cognitivo-comportementale. Grâce à ses études en pharmacologie comportementale, elle est considérée, depuis 1991, comme une spécialiste des médicaments pour les cours supérieures de l'Ontario et du Québec.

Madame la juge de paix Logue a reçu maintes distinctions, dont deux prix du mérite du Service de police d'Ottawa, le prix femmes de mérite dans la catégorie « fonction publique » en 2002, le prix Laura Ellis de l'Ontario Women in Law Enforcement en 2004, le prix plume d'aigle du Centre Wabano pour la santé des Autochtones en 2006, le prix Every Child is Sacred en 2007, le Prix du bâtisseur communautaire de Centraide en 2008, et la Médaille du jubilé de diamant de la Reine en 2012. Elle a aussi été nommée personnalité de l'année 2011 par la Société Radio-Canada et a reçu un doctorat *honoris causa* en droit de l'Université Carleton en 2019. Elle est membre de l'Ordre du mérite des corps policiers du gouverneur général depuis 2007 et membre de l'Ordre de l'Ontario depuis 2011.

Monsieur le juge de paix John Gary McMahon, juge de paix principal régional, région du Nord-Est (début de mandat le 5 novembre 2025)

Le juge de paix principal régional John Gary McMahon est membre du CCNJP depuis décembre 2019. Après avoir siégé pendant plusieurs années au CCNJP pour la région du Nord-Est, il a été nommé au comité principal en novembre 2025. Il a été nommé juge de paix bilingue en 2014. Auparavant, il exerçait en cabinet privé à Sudbury. Il a été membre des conseils d'administration de l'Association canadienne pour la santé mentale

(section de Sudbury/Manitoulin) et de l'organisme Justice réparatrice du district de Sudbury, et membre du comité de direction de la Sudbury District Law Association. Avant d'exercer le droit, il a été adjoint de direction pour un député. M^e McMahon détient un diplôme Services de soutien à l'intégration du Collège Cambrian, un baccalauréat spécialisé en psychologie de l'Université Laurentienne ainsi qu'une maîtrise en administration des affaires et un baccalauréat en droit de l'Université de Moncton.

L'honorable G. Paul Renwick (mandat : du 17 mai 2024 au 2 juillet 2025)

En janvier 2017, le juge G. Paul Renwick a été nommé juge provincial à la Cour de justice de l'Ontario; il siégeait à Brampton. Sa nomination est survenue après 22 ans de service comme procureur dans les régions de Peel et de York, ainsi qu'à la suite du lancement, par le procureur général, de l'Initiative de lutte contre les bandes criminalisées et les armes à feu à Toronto, où il a passé ses 12 dernières années comme avocat. Il détient une maîtrise en droit, a publié des articles dans deux revues juridiques à comité de lecture et a rédigé un chapitre pour un manuel utilisé par les élèves du secondaire dans tout le pays. Malgré toutes ses réalisations professionnelles et bénévoles, M. Renwick tient à faire savoir que sa plus grande fierté est d'être le père d'un adolescent extraordinaire.

Madame la juge de paix Lauren Scully, juge de paix principale conseillère (mandat : du 9 juillet 2025 au 4 novembre 2025)

Aucune biographie disponible.

Comité régional du Centre-Est

Anu Bidani, responsable régionale (début de mandat le 12 août 2024)

Anu Bidani est la fondatrice et la chef de la direction de STEM Minds, une entreprise à vocation sociale qui stimule le goût d'apprendre chez les jeunes au moyen des STIM (science, technologie, ingénierie et mathématiques). Passionnée par la technologie et ancienne cadre de la Banque Scotia, entreprise où elle a travaillé pendant 20 ans comme responsable de la stratégie et des solutions électroniques, M^{me} Bidani a perfectionné ses programmes d'apprentissage des STIM destinés aux enfants et aux jeunes de 4 à 18 ans pour les rendre complets en vue de leur utilisation locale et internationale. Elle a aussi lancé un programme de perfectionnement de la main-d'œuvre pour le secteur agrotechnologique visant à intéresser les jeunes et les adultes à une carrière dans le secteur agroalimentaire. M^{me} Bidani détient un baccalauréat en informatique et une maîtrise en administration des affaires de l'Université Dalhousie, et a suivi le programme de leadership à haut potentiel de la Harvard Business School.

Monsieur le juge de paix John Domm, juge de paix principal régional (début de mandat le 1^{er} mars 2025)

Monsieur le juge de paix John Domm s'est joint au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en mars 2025 après avoir été nommé juge de paix principal régional pour la région du Centre-Est. Sa nomination initiale en 2021 en tant que juge de paix l'a

amené à présider principalement à Barrie, Orillia et Bracebridge, où il a également exercé les fonctions de juge de paix et chef régional de l'administration.

Titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise, il a travaillé dans le secteur de la justice pénale pendant plus de 35 ans, au service de collectivités urbaines, rurales et éloignées de la province. Il a occupé de nombreux postes de direction et a siégé à des comités locaux, régionaux, provinciaux et nationaux. Il est très motivé à contribuer aux travaux de ce comité d'experts et à faire les meilleures recommandations possibles.

Peter Storms (début de mandat le 19 juin 2024)

Peter Storms, d'Aurora, a déjà été directeur de gestion de projets pour diverses organisations nationales et internationales. Il a également participé, à titre de cadre, à divers projets, notamment de planification stratégique et tactique, d'immobilier, d'application de la loi, de développement des affaires, d'investissement providentiel et d'élaboration de systèmes de gestion commerciale et financière. Il a reçu la Croix du service méritoire (C.S.M.) pour ses contributions au pays. Cette décoration lui a été décernée par le gouverneur général du Canada au nom de la reine Elizabeth II. « Les décorations pour service méritoire reconnaissent les Canadiens ayant accompli des actions exceptionnelles qui ont fait rejaillir l'honneur sur notre pays. »

Rick Webster (début de mandat le 9 février 2025)

Richard W. Webster est titulaire d'un diplôme en administration des affaires du Loyalist College. Il a débuté sa carrière d'entrepreneur en tant que stagiaire en gestion chez un détaillant national de matériaux de construction, ce qui l'a amené à devenir propriétaire d'un magasin de matériaux de construction de la bannière Home Hardware à Elmvale, en Ontario, et à gérer ce magasin pendant 25 ans. Son engagement communautaire au fil des ans l'a amené à siéger au conseil des magasins TimberMart, de Simcoe Community Living, du Barrie Trojans Swim Club, de l'Ordre de la pharmacie et des comités de dérogation de deux municipalités. Il a été élu conseiller municipal du canton de Springwater, fonction qu'il a occupée de 2010 à 2014. À ce titre, il a siégé aux comités des finances et du développement économique et a été membre du conseil d'administration de la Nottawasaga Valley Conservation Association. Rick a également été membre du Elmvale Lion's Club et a fait du bénévolat à l'unité des soins oncologiques de l'hôpital de Barrie.

Comité régional du Centre-Ouest

Madame la juge de paix Samantha Burton, juge de paix principale régionale (début de mandat le 29 janvier 2024)

La juge de paix Samantha Burton a été nommée juge de paix en février 2013. Elle a été admise au barreau de l'État du Massachusetts en 2004 et au Barreau de l'Ontario, en 2009. En 2006, elle a commencé à travailler comme parajuriste au sein d'Aide juridique Ontario, puis a été nommée avocate de service et affectée au Tribunal de traitement de la toxicomanie d'Ottawa. La juge de paix Burton a siégé au conseil

d'administration de la Société Elizabeth Fry. Elle a rempli les fonctions de juge de paix et chef régionale de l'administration à la cour criminelle de Brampton et a présidé le comité des mises en liberté sous caution de Brampton. La juge de paix Burton a été membre du Comité consultatif de la déontologie judiciaire de 2017 à 2024. La juge de paix Burton a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Centre-Ouest et est entrée en fonction le 29 janvier 2024.

Nadia Chandra (début de mandat le 25 août 2025)

Nadia Chandra a été nommée au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix pour la région du Centre-Ouest en août 2025. Elle a obtenu son diplôme de la Osgoode Hall Law School en 2001 et a été admise au Barreau en 2002, après un stage au ministère des Affaires municipales et du Logement. Elle a commencé sa carrière juridique comme conseillère en droits de la personne à l'Université de Guelph, puis est devenue avocate en droit de la famille à Mississauga, travaillant surtout auprès de victimes de violence familiale ou conjugale ayant besoin rapidement d'une ordonnance judiciaire. Depuis 20 ans, M^e Chandra est avocate interne à la Ville d'Oakville, où elle donne des avis juridiques stratégiques au conseil municipal et à la haute direction sur tous les aspects de l'urbanisme et du droit municipal. Elle plaide devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire et à tous les échelons du système judiciaire.

Auparavant, elle a exercé plusieurs mandats à la Section du droit municipal de l'Association du Barreau de l'Ontario ainsi qu'au comité directeur du Cambridge Forum on Land Use Planning. Pendant sa carrière dans le secteur public, elle a participé à diverses conférences au nom de l'Association du Barreau de l'Ontario et de la Municipal Law Departments Association. M^e Chandra est membre du conseil d'administration de Safetynet Children & Youth Charities, un organisme sans but lucratif d'Oakville qui œuvre à briser le cycle de la pauvreté. Elle habite d'ailleurs cette ville avec son mari et leurs trois enfants.

Terri-Lynn Collings, responsable régional (mandat : du 29 avril 2022 au 28 avril 2025)

Après avoir été responsable régionale du CCNJP pour la région du Centre-Ouest, M^{me} Collings a été nommée vice-présidente du comité principal en août 2025. Sa biographie complète se trouve à la section sur le comité principal.

Omar Farouk (début de mandat le 29 mars 2025)

Nommé au CCNJP en mars 2020, Omar Farouk est aussi membre public du Conseil et de l'Ordre des opticiens de l'Ontario. Il a déjà été membre exécutif et vice-président de l'Ordre. En juillet 2019, le ministre du Patrimoine canadien l'a nommé au conseil d'administration du Musée canadien de l'immigration du Quai 21, à Halifax. Il est actuellement coprésident du comité consultatif de la communauté musulmane du Service de police de Toronto. Depuis 1998, M. Farouk préside aussi The International Muslims Organization of Toronto, une congrégation de plus de 6 000 personnes. Il supervise les activités de la banque alimentaire et coordonne la distribution mensuelle de plus de 400 repas chauds aux personnes dans le besoin afin de lutter contre la pauvreté et la faim, et de favoriser l'harmonie, l'amitié et la confiance dans les communautés.

Il a su élargir ses connaissances et ses perceptions sur les questions relatives aux droits et aux intérêts du public. Il est fermement convaincu que la pensée critique, le travail d'équipe et la collaboration lors des discussions favorisent une « deuxième opinion sérieuse ». Il tire ces compétences de son expérience aux divers conseils et comités auxquels il a siégé. Il a appris que dans les rôles de leadership, la responsabilité, la transparence et l'intégrité sont cruciales pour gagner le respect, tous contextes professionnels confondus. Il fait preuve de respect et d'intégrité, et est courtois, attentif, patient et ouvert aux idées des autres, ce qui se manifeste dans son éthique de travail. M. Fatouk est un officier d'état civil agréé en Ontario ainsi qu'un diplômé en résolution de conflits et médiation familiale de l'Université York, à Toronto. En 2012, le gouverneur général du Canada lui a remis le Prix du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II. En 2018, il a été parmi les premiers lauréats du prix Canada 150 pour la communauté (Chambre des communes), distinction reçue pour ses contributions exceptionnelles au développement de la communauté. Et en 2025, il a reçu la Médaille du couronnement du Roi Charles III.

Lorraine Hirst (mandat du 7 avril 2022 au 6 avril 2025)

Aucune biographie disponible.

Nainesh Kotak (début de mandat 27 octobre 2025)

Nainesh Kotak, avocat en exercice, a été nommé comme membre régional au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (région du Centre-Ouest) en novembre 2025. Il est actuellement responsable régional intérimaire. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1994 et à celui de l'Alberta en 2022.

M^e Kotak exerce dans les domaines des lésions corporelles et des invalidités de longue durée. Il figure dans le Canadian Lexpert Directory comme l'un des spécialistes du droit des invalidités de longue durée.

Il est actuellement secrétaire-trésorier de l'Ontario Trial Lawyers Association, pour laquelle il a auparavant présidé la section des invalidités de longue durée (de 2021 à 2024). Pendant qu'il occupait ces postes de direction, il a contribué à la formation professionnelle, à la gouvernance et à la promotion d'initiatives visant à améliorer l'accès à la justice dans la province.

M^e Kotak s'implique activement dans la défense des droits touchant les services communautaires et la santé mentale. Il est président du conseil d'administration d'EveryMind, un organisme offrant des services de santé mentale. Son mandat vise la gouvernance stratégique, la défense des droits en santé mentale et les activités de mobilisation communautaire. M^e Kotak privilégie aussi les initiatives en faveur des vétérans, des premiers intervenants et des personnes qui ont des problèmes de santé mentale.

John Taylor (début de mandat 21 novembre 2025)

John Taylor a été nommé au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix pour la région du Centre-Ouest en décembre 2025. Dans ses fonctions de cadre supérieur, il a fait fleurir une entreprise aquicole et alimentaire, la transformant en société d'envergure

mondiale présente partout en Amérique du Nord et en Amérique du Sud. Depuis qu'il a quitté son emploi à temps plein, il aide les entrepreneurs et les petites entreprises à réaliser leur plein potentiel. M. Taylor détient un diplôme en ingénierie de l'Université Queen's et une maîtrise en recherche opérationnelle et en science de la gestion de l'Imperial College de Londres, au Royaume-Uni. Il a enseigné à temps partiel dans le programme de maîtrise en administration des affaires de l'Université York. Il a siégé à plusieurs conseils d'administration d'organismes à but lucratif et sans but lucratif, ainsi que de diverses associations, dont les réseaux de centres d'excellence du gouvernement fédéral.

Comité régional de l'Est

Dave Delorey (début de mandat le 25 septembre 2024)

Aucune biographie disponible.

Bonnie Gryce (début de mandat le 22 avril 2024)

Bonnie Gryce a pris sa retraite après 45 ans au ministère du Procureur général, où elle était shérif et assurait la gestion de tous les services aux tribunaux pour les comtés de Hastings et de Prince Edward, en plus de siéger aux comités de plusieurs entreprises. Pendant 21 ans, Mme Gryce a servi sa communauté en siégeant au conseil d'administration de la Corbyville Children's Home, qu'elle a également présidé pendant des années. Elle est titulaire d'un certificat avancé en règlement de différends et en négociation.

Janet Harnden (mandat du 31 mars 2023 au 30 mars 2026)

Janet Harnden est très engagée envers sa communauté. Leader d'entreprise pendant 25 ans, sa récente retraite lui a permis de passer du temps avec ses petits-fils tout en continuant de servir sa communauté. Mme Harnden a siégé à de nombreux conseils d'administration, souvent à des niveaux de direction, au profit de sa communauté, notamment : la Chambre de commerce de Belleville et de son district, le Comité des relations gouvernementales de la Chambre, l'Association d'amélioration du centre-ville de Belleville, le Comité des façades de Belleville, la liaison avec la police du centre-ville, le Festival de musique Quinte Rotary, le Comité de la fête du Canada de Belleville, des conseils scolaires et des associations sportives.

En tant que copropriétaire du Pinnacle Music Studios pendant 25 ans, Mme Harnden et son mari ont fourni une installation à la communauté qui offrait une éducation musicale, une production musicale et l'accès à des instruments de musique de première qualité. Leur implication dans la communauté s'est poursuivie sous forme de parrainages, souvent platine, pour le Festival de jazz du comté de Prince Edward, le Festival de musique Quinte Rotary, Quinte Health Care, la Fondation pour l'enfance de Quinte, l'Association pulmonaire, l'École de ballet de Quinte, le Programme d'éducation de jazz de PEC, les conseils scolaires, des événements de la ville et des particuliers.

L'engagement de Mme Harnden envers sa communauté a été reconnu par la Chambre de commerce de Belleville, qui lui a décerné son prix inaugural de mentorat, par Quinte Health Care, qui l'a nommée Partenaire en soins de santé, et par le Rotary International, qui lui a remis la prestigieuse Bourse Paul Harris.

Monsieur le juge de paix Herb Kreling, juge de paix principale régionale (début de mandat le 4 février 2024)

Le juge de paix Herb Kreling a été nommé juge de paix principal régional pour la région de l'Est, avec effet au 4 février 2021. En 2005, il a été nommé juge de paix pour la région de l'Est, au tribunal principal d'Ottawa. Le JPPR Kreling joue également le rôle de coordonnateur de l'éducation et de la formation pour la région de l'Est. Il a agi comme juge de paix et chef régional de l'administration pour la zone 1, région de l'Est, et a siégé à divers comités au sein de tribunaux criminels et de tribunaux entendant des infractions à la Loi sur les infractions provinciales. Avant sa nomination, Herb a assumé les fonctions de conseiller municipal d'Ottawa, de président du conseil d'administration du Collège Algonquin, de président de la Commission des services policiers d'Ottawa et de président de l'Association canadienne des commissions de police.

Comité régional du Nord-Est

Maxwell Abotossaway (début de mandat le 9 octobre 2025)

Maxwell Abotossaway, membre nouvellement nommé au CCNJP, est un agent de la force publique chevronné à la retraite qui a été agent principal pour le Service de police des chefs et conseils unis de l'île Manitoulin de 1992 à 2023. Durant sa carrière, il a suivi des formations approfondies du Collège de police de l'Ontario et de la Police provinciale de l'Ontario, obtenant des titres de compétence en enquête criminelle, en patrouille (niveau avancé), en entrevue d'enquête, en procédure judiciaire et en intervention sur le lieu du crime, ainsi que des certificats spécialisés, notamment d'éthylométriste et d'enquêteur sur les incendies. Outre ses fonctions policières, il a été agent de santé et de sécurité au travail au ministère du Travail et agent de l'environnement au ministère de l'Environnement. Et au début de sa carrière, il a aussi occupé des postes techniques, notamment de technologue en mécanique, d'estimateur, de mécanicien de moteurs de marine et d'apprenti électricien. Son attachement à la sécurité se reflète aussi dans ses certificats en préparation aux situations d'urgence, en secourisme et en santé et sécurité, de même que dans ses réalisations en tant que pompier de niveau I, plongeur autonome de niveau 2, sauveteur en eau glacée et chasseur ayant suivi la formation sur la sécurité. M. Abotossaway a aussi joué un rôle actif dans des organismes communautaires, comme la Légion royale canadienne et Lions Clubs International, et détient un diplôme en technologie du génie mécanique du Collège Sault. Il est aussi diplômé du Collège de police de l'Ontario.

Erika Bazuik (mandat du 31 mars 2023 au 30 mars 2026)

Erika L. Bazuik est une leader dynamique engagée dans sa communauté et une professionnelle bilingue possédant plus de 15 ans d'expérience en développement des

affaires, en vente et en gestion de projet, y compris de projets complexes financés par le gouvernement. Avidée d'apprendre, elle a su s'adapter avec succès dans quatre industries – dernièrement l'industrie minière – dans les secteurs privé et public. Elle possède une expérience internationale.

En Australie et en Nouvelle-Zélande, elle a joué un rôle stratégique pour faire pénétrer Lululemon sur ses premiers marchés internationaux, contribuant à la saturation fructueuse du marché par l'entreprise et à la croissance opérationnelle de cette dernière. Animée d'une volonté d'améliorer les choses dans le Nord de l'Ontario et au Canada, M^{me} Bazuik a dirigé et mené à bien des projets d'infrastructure communautaire déterminants, ayant notamment supervisé la réalisation d'un centre de santé communautaire francophone de 11 000 pieds carrés financé par le gouvernement achevé en novembre 2025.

Elle possède une expérience pratique en gestion de pénuries de main-d'œuvre qualifiée qu'elle a acquise lors d'initiatives de recrutement international visant à stabiliser la main-d'œuvre dans les communautés rurales et du Nord. Elle participe actuellement à des projets spéciaux d'expansion minière à Timmins et dans la région environnante, favorisant ainsi la croissance stratégique et le développement économique régional dans le secteur minier.

En dehors de son travail, M^{me} Bazuik s'adonne volontiers à ses activités bénévoles et communautaires. Elle détient une maîtrise en administration des affaires avec spécialisation en chaîne d'approvisionnement et en logistique.

Monsieur le juge de paix Wade Cachagee (mandat : du 24 novembre 2025 au 2 avril 2026)

Wade Cachagee est juge de paix président à temps plein à la Cour de justice de l'Ontario depuis 2021. Avant sa nomination à la magistrature, il a fondé Cree-Tech Inc. (en 1995), une entreprise de géomatique spécialisée dans les secteurs forestier et minier qui offrait des services à de grandes sociétés, à des communautés autochtones et à tous les ordres de gouvernement. M. Cachagee possède plus de 30 ans d'expérience en leadership dans les domaines communautaire, des affaires, de la gouvernance et de la fonction publique. Durant sa carrière, il a fondé six entreprises et a exercé deux mandats consécutifs de trois ans comme chef de la Première Nation crie de Chapleau, devenant l'un des plus jeunes chefs de l'Ontario. Il a dirigé de nombreux conseils et comités communautaires, régionaux, nationaux et internationaux, et a participé à plus de 50 événements au Canada, aux États-Unis, en Asie et en Europe. Il a reçu plusieurs distinctions régionales, nationales et internationales, dont une place au palmarès « Canada's Top 40 Under 40 » à 27 ans – ce qui en fait le deuxième plus jeune lauréat de l'histoire –, un Prix national d'excellence décerné aux Autochtones et des prix des Nations Unies et de l'Institute for Leadership Development (World Young Entrepreneur et Millennium).

Janick Chartrand (début de mandat le 22 avril 2025)

Janick Chartrand a étudié à l'Université Laurentienne, où elle a obtenu un baccalauréat en travail social. Elle détient aussi un J. D. en common law de l'Université d'Ottawa.

Admise au Barreau de l'Ontario en 2024, elle travaille pour la Commission de la fonction publique du Canada, plus précisément la Section de la politique en matière de droit de la famille et de justice pour les jeunes de la Division de la justice pénale pour les adolescents du ministère de la Justice Canada. Elle travaille aussi occasionnellement pour le Cochrane District Detox Center, aidant les gens et les groupes dans le besoin. Membre active de Patinage Canada, M^e Chartrand est une entraîneuse de patinage artistique certifiée. Elle est entraîneuse pour les programmes STARskate et CANskate au club de patinage artistique de Kapuskasing. Animée d'une détermination profonde à l'égard de l'entraide, du service public et de la création de partenariats fructueux, elle adopte une approche collaborative et axée sur la communauté dans tout ce qu'elle entreprend dans sa collectivité du Nord. À part son travail, elle aime les activités en plein air et sportives, et s'intéresse au renforcement des liens communautaires par des objectifs communs et un soutien collectif.

Monsieur le juge de paix Gary McMahon, juge de paix principale régionale (mandat du 6 avril 2020 au 4 novembre 2025)

Après avoir siégé pendant plusieurs années au CCNJP pour la région du Nord-Est, M. McMahon a été nommé au comité principal en novembre 2025. Sa biographie complète se trouve à la section sur le comité principal.

Deborah Turner, responsable régional (début de mandat le 3 juillet 2025)

Deborah Turner est devenue membre du Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en avril 2019. Depuis 2012, Debby siège au conseil d'administration de l'hôpital de sa région, lequel compte deux établissements. Elle est actuellement présidente du comité de collecte de fonds de cet hôpital, et siège également à son comité de direction. Au fil des ans, Debby s'est montrée très active dans sa communauté en faisant du bénévolat pour le Club de patinage artistique de Little Current, le Club de ski, le Comité consultatif des services communautaires, la Zone d'amélioration commerciale du centre-ville, l'école de danse Classic, le conseil de l'église anglicane Holy Trinity, le Comité d'embellissement du centre-ville, le Comité du pont du centenaire, le Yacht Club de Little Current et le Club de croisière des Grands Lacs. Mme Turner et son mari Jib sont désormais propriétaires et exploitants de l'entreprise familiale « The Shop across from the Ships », fondée en 1879 et qui célèbre cette année ses 146 ans d'existence continue au Canada sous la cinquième génération de la famille Turner. Elle et son mari ont deux filles mariées, qui vivent toutes les deux dans le Nord avec leurs maris, deux petits-fils et une arrière-petite-fille. Ils aiment le Nord et ce qu'il a à offrir à tous.

Comité régional du Nord-Ouest

Hope Buset (début de mandat le 26 mars 2025)

Originaire de Thunder Bay, en Ontario, Hope Buset est titulaire d'un baccalauréat en droit de l'Université du Manitoba. Elle a été admise au Barreau de l'Ontario et à celui du Manitoba en 2006. Elle a pratiqué le droit au Manitoba pendant environ 10 ans avant de retourner à Thunder Bay afin de se joindre à la Faculté de droit Bora Laskin en tant que directrice, Services aux étudiants et Compétences, à l'été 2017. Travailler avec les étudiants en droit, leur offrir du mentorat et les aider à réussir et à atteindre leurs objectifs

académiques et professionnels est une véritable passion pour elle. Mme Buset siège à plusieurs comités de la Faculté de droit Bora Laskin, dont le Comité des admissions et le Comité des programmes d'études, de la clinique et des programmes d'études avec pratique intégrée. Elle est membre du conseil d'administration du Centre d'innovation du Nord-Ouest de l'Ontario, ainsi que d'Ingenuity. Elle est également membre d'un comité d'adjudication pour les affaires relevant de la Politique de l'Université Lakehead en matière de violence sexuelle et fondée sur le genre. Elle prépare actuellement sa maîtrise en éducation (éducation en justice sociale) à l'Université Lakehead.

Madame la juge de paix Denette Ellard, juge de paix principale régionale (début de mandat le 1^{er} mars 2024)

Madame la juge de paix Denette Ellard a été nommée juge de paix principale régionale pour la région du Nord- Ouest. Avant sa nomination comme juge de paix, elle a rempli les fonctions de sergente au sein de la Police provinciale de l'Ontario, où elle a joué de nombreux autres rôles, notamment celui de recruteuse pour la région du Nord-Ouest. Pour souligner ses 20 années de service dans la police, elle a reçu la Médaille de la police pour services distingués du Gouverneur général du Canada. Elle détient un baccalauréat pré-droit en sciences politiques avec spécialisation de l'Université Lakehead ainsi qu'une maîtrise en administration publique de l'Université de Victoria. Elle est également titulaire d'un certificat en résolution de conflits de la Faculté de droit de l'Université de Windsor.

John Henderson, responsable régional (mandat du 31 décembre 2024 au 29 septembre 2025)

M. Henderson a créé la plus importante entreprise de communication du nord-ouest de l'Ontario, entreprise qui offrait des services de stratégie, de marketing et de publicité aux plus grandes entreprises de la région ainsi qu'aux organismes sans non lucratif et aux organisations autochtones de la région. Après la vente de l'entreprise, M. Henderson a joué un rôle stratégique dans l'établissement de la Northwest Tie Line, du Cyclotron du Thunder Bay Regional Research Institute, du développement économique de la Première Nation de Fort William, ainsi que dans les collectes de fonds pour le George Jeffrey Children' s Centre et le Magnus Theatre. Il occupe actuellement le poste de directeur de l'Administration portuaire de Thunder Bay. Il est titulaire de diplômes de premier cycle de l'Université Lakehead et d'un certificat avancé de la Faculté de droit de l'Université de Windsor en règlement extrajudiciaire des différends, médiation, négociation et arbitrage, ainsi que d'un diplôme de l'Université Allison en gestion des ressources humaines.

Greg Pilot (mandat du 31 mars 2023 au 30 mars 2026)

Greg Pilot est conseiller en placements et directeur de succursale dans le secteur des placements depuis plus de 40 ans. Il a siégé au conseil d'administration de Centraide à Thunder Bay pendant plus de 20 ans, notamment en tant que président de la campagne Centraide et président de Centraide à Thunder Bay. Il a joué un rôle déterminant dans la fondation de la Leader of the Way Society à Thunder Bay, du programme « 211 » dans la Ville de Thunder Bay et du fonds de dotation de Centraide. M. Pilot a été coprésident

du fonds de dotation de l'École de médecine du Nord de l'Ontario et a également enseigné en tant qu'instructeur agréé pour le programme de licence d'investissement de l'Institut des banquiers canadiens.

Brandon Postuma (début de mandat 30 avril 2025)

Brandon Postuma est un travailleur particulièrement acharné qui a contribué à sa communauté à maints égards. Résident de longue date de Thunder Bay et des environs, il vit actuellement à Combee avec sa femme et ses quatre enfants. Il continue d'exploiter différentes entreprises et possède un ensemble de compétences uniques acquises durant son vaste parcours de bénévole. Il détient plusieurs diplômes de l'Université d'Ottawa et de l'Université Lakehead grâce auxquels il possède les compétences nécessaires à sa nomination.

Comité régional de Toronto

Jeffrey Berman (début de mandat 27 octobre 2025)

Jeffrey Berman a été admis au Barreau en 2006. Après avoir travaillé comme avocat associé pour un cabinet criminaliste bien connu, il a exercé à titre individuel pendant deux ans avant de devenir associé chez Goodman & Berman, Barristers. Il exerce d'ailleurs toujours à ce titre pour le cabinet. Il est aussi procureur mandaté sur une base journalière dans la région de Toronto.

Né à Winnipeg, au Manitoba, M^e Berman a obtenu un baccalauréat spécialisé en commerce de l'Université du Manitoba en 2002. Il a ensuite déménagé à Toronto et a entamé des études en droit à la Osgoode Hall Law School en 2005. Il a fait un stage dans un cabinet de la rue Bay avant de choisir le droit pénal.

Andrew Cowan (début de mandat 18 novembre 2024)

Aucune biographie disponible

Monsieur le juge de paix Gregory John Fantino, juge de paix principale régionale
(début de mandat 21 février 2025)

Le juge de paix Gregory John Fantino a été nommé juge de paix principal régional pour la région de Toronto le 21 février 2025. En 2009, il a été nommé juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario pour la même région. Il a aussi été juge de paix et chef régional de l'administration à Toronto, et a soutenu et conseillé des juges de paix nouvellement nommés à titre de mentor secondaire. M. Fantino a commencé sa carrière dans la souscription de contrats d'assurance commerciale en 1994 pour la compagnie Lombard. Entre 2000 et 2007, il est devenu associé et directeur général chez Arthur J. Gallagher Canada Limitée. Avant sa nomination, il a été vice-président principal de Marsh Canada Limitée et responsable de la direction des initiatives de vente, de marketing et de développement des affaires. Il a fait du bénévolat auprès de plusieurs organismes de bienfaisance pour la jeunesse, comme ProAction Cops & Kids, Universal Youth Foundation Canada et la Fondation SickKids. Il a aussi été officiel en second et officiel

sur glace dans plusieurs ligues reconnues par l'Ontario Hockey Federation. Le juge de paix Fantino détient un baccalauréat ès arts (avec mention) de l'Université York, le titre de FPAA (Fellow, professionnel d'assurance agréé) avec spécialisation en gestion de l'Institut d'assurance du Canada, un diplôme en gestion des risques au Canada et un certificat en adjudication pour les organismes administratifs, les commissions et les tribunaux du service de perfectionnement professionnel de la Osgoode Hall Law School de l'Université York.

Kathy Narraway, responsable régionale (mandat du 22 mars 2023 au 21 mars 2026)

Kathy Narraway a pris sa retraite après avoir travaillé pour le Conseil de l'éducation de Peel pendant plus de 30 ans, notamment en tant que directrice d'école. Elle a été membre du conseil du refuge pour jeunes Our Place Peel et membre du comité consultatif sur les sports du conseil de l'éducation de Peel pendant de nombreuses années. Bénévole active auprès de son conseil d'école local, elle participe activement aux activités communautaires de sa région depuis de nombreuses années, notamment en tant que bénévole auprès de Triangle Prom for Queer Youth, coach de basketball, et organisatrice de collectes de fonds et de soirées dansantes communautaires annuelles au profit de la ligne d'écoute téléphonique pour les jeunes. Elle est titulaire d'un baccalauréat en éducation de l'Université de Toronto et d'un baccalauréat en sciences et en informatique de l'Université Queen's.

Manu Raj (début de mandat le 23 février 2025)

Manu Raj œuvre dans le secteur des services financiers depuis deux décennies. Il a graduellement grimpé les échelons pour occuper des postes de direction dans les plus importantes banques du Canada, passant de la direction d'équipe à la gestion de comptes, aux ventes techniques et à la prestation de programmes stratégiques.

Comité régional de l'Ouest

Madame la juge de paix Sonia Aleong, juge de paix principale régionale (mandat débuté le 22 avril 2024)

Madame la juge de paix Sonia Aleong a été nommée juge de paix à la Cour de justice de l'Ontario en 2007. Depuis sa nomination, elle siège à London où, en 2020, au début de la pandémie, elle a été nommée juge de paix et chef régionale de l'administration pour London et le tribunal siégeant les fins de semaine et les jours fériés. En avril 2021, la juge de paix Aleong a été nommée juge de paix principale régionale pour la région de l'Ouest. Depuis sa nomination à la magistrature, elle a agi comme directrice régionale de l'Association of Justices of the Peace of Ontario. Avant d'être nommée juge de paix, la juge de paix Aleong était magistrate au sein du système judiciaire de Trinité-et-Tobago. Elle est titulaire d'un baccalauréat ès arts en histoire et en économie de l'Université St. Francis Xavier, en Nouvelle-Écosse, et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Cardiff, au Pays de Galles. Elle a été admise au barreau de l'Angleterre et du Pays de Galles, Middle Temple, en 1988. Elle a été autorisée à pratiquer le droit à Trinité-et-Tobago en 1989, où elle a pratiqué le droit jusqu'à ce qu'elle soit nommée à la

magistrature. La juge de paix Aleong est membre du Commonwealth Judicial Education Institute, Nouvelle-Écosse.

Casimir Eziefule (début de mandat le 25 août 2026)

Aucune biographie disponible

Harold Ginn (début de mandat le 21 novembre 2025)

Né à Fort William, en Ontario, Harold Ginn a obtenu un B. A. et un J. D. de l'Université Western Ontario, à London. Il est membre du Barreau de l'Ontario depuis 1985. Il est juge suppléant à la Cour supérieure de justice pour la région du Sud-Ouest. Durant sa carrière dans la fonction publique, il a notamment été procureur adjoint de la Couronne mandaté sur une base journalière, membre de l'équipe juridique de la Commission ontarienne d'examen et commissaire des transports en commun de London. Il a été associé pendant plus de 30 ans dans un cabinet d'avocats de London spécialisé en contentieux civil.

Marion Koepke (mandat du 6 juillet 2022 au 5 juillet 2025)

Marion Koepke a été nommée au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix en juillet 2022 comme représentante de la communauté. Elle en est à son troisième mandat de conseillère municipale de la Ville d'Owen Sound. Elle a acquis une vaste expérience en siégeant à la commission de service de police d'Owen Sound et à divers autres conseils et comités de la Ville durant ses fonctions de conseillère. Elle a travaillé pour la municipalité pendant 26 ans et en était la secrétaire lorsqu'elle a terminé sa carrière en 2010. Durant sa carrière municipale, M^{me} Koepke a été membre du comité de perfectionnement professionnel de l'Association of Municipal Managers, Clerks and Treasurers of Ontario (AMCTO). Elle a joué un rôle déterminant dans l'élaboration du titre de fonctionnaire municipal certifié ainsi que de maintes formations et maints outils pour aider le personnel municipal. Depuis sa retraite, elle a organisé les élections municipales de 2010, a été secrétaire du scrutin lors d'élections provinciales et a occupé diverses fonctions lors d'élections fédérales. Elle s'implique dans sa communauté en siégeant aux instituts féminins du comté de Grey et du Nord de Grey. Elle a déjà siégé aux conseils d'administration de la Fondation communautaire Grey Bruce, du Musée et des Archives Grey Roots, du Club Kiwanis d'Owen Sound, de l'auxiliaire de l'Hôpital Grey Bruce, de la Fondation de l'Hôpital régional Grey Bruce, du Club de golf et de loisirs d'Owen Sound et du Bluewater Curling Club. Marion se porte souvent volontaire pour divers événements dans sa communauté.

Matthew Livingstone, responsable régionale (début de mandat le 26 septembre 2025)

Matthew Livingstone possède plus de 20 ans d'expérience en sécurité publique, en conformité juridique et en leadership communautaire. Pendant trois ans, il a été évaluateur principal pour l'équipe de la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens*. À ce titre, il a examiné et analysé des dossiers, et contribué à l'obtention de résultats justes et uniformes. Il a aussi été, pendant six ans, agent de police auxiliaire

pour le service de police régional de Waterloo, participant aux patrouilles, aux initiatives de mobilisation communautaire et aux interventions en cas de crise.

M. Livingstone est actuellement directeur de la conformité juridique chez BlackBerry, entreprise où il a occupé des postes de plus en plus importants en gestion des risques, en conformité réglementaire et en gouvernance opérationnelle. Dans ses fonctions actuelles, il supervise les programmes d'intégrité internes, les interventions à la suite des audits internes et les réponses aux demandes de renseignements réglementaires et juridiques complexes.

Il enseigne aussi dans le programme de sécurité publique du Collège Conestoga, contribuant à la formation des futurs professionnels des forces de l'ordre et de la gestion des situations d'urgence.

Ayant à cœur le service communautaire, il préside le conseil d'administration de Knollcrest Lodge et est membre du Conseil du Détachement du comté de Perth de la Police provinciale, ce qui lui permet de contribuer à la gouvernance du foyer de soins de longue durée et à la surveillance de la police.

M. Livingstone est actuellement le responsable régional pour la région de l'Ouest au Comité consultatif sur la nomination des juges de paix. À ce titre, il participe à la coordination régionale, à la présélection des candidats, aux entrevues et à l'examen des références.

Sa vaste expérience professionnelle et communautaire témoigne d'un engagement profond à l'égard de l'intégrité, de la responsabilité et de la fonction publique.

Robert Stanley (début de mandat le 25 août 2025)

Robert Stanley, qui est diplômé de l'Université Western Ontario, a fait carrière dans l'immobilier et comme consultant. Il détient toujours son permis de courtier immobilier en Ontario.

Il a siégé à divers comités de l'Église Unie du Canada à London et à Etobicoke. Il se rend souvent à la Forest City Community Church, à London.

Durant sa carrière, il a contribué à maints groupes et organismes communautaires en leur fournissant du soutien, notamment : la fondation Canadagold pour Rowing Canada, le Tour de Terra Cotta, la Coalition of concerned citizens of Caledon, les équipes de hockey et de soccer mineurs d'Etobicoke, et les équipes de balle lente de London et de Dorchester.

M. Stanley, passionné de marche, vit à St. Thomas, et durant ses temps libres, il aime faire des recherches sur les pedigrees de chevaux de trot de race Standardbred.

Annexe C

POLITIQUES ET PROCÉDURES

Formulaire de demande de nomination

Le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix (CCNJP) publie les annonces de postes de juge de paix vacants à la demande du procureur général. Aucun poste n'est annoncé en ce moment.

Durant la période d'affichage, les candidats doivent remplir le [formulaire de demande de nomination](#). Il est fortement recommandé aux candidats d'envoyer le formulaire bien avant la date limite pour éviter tout problème administratif ou de technologie lié au nombre de candidatures reçues.

Pour aider les candidats à se préparer au prochain processus de demande de nomination, le CCNJP a publié le nouveau [formulaire de demande de nomination](#) afin de leur donner l'occasion d'examiner les questions et de prendre des dispositions en vue d'obtenir les observations des tribunaux dans les régions où ils souhaitent postuler.

Veuillez **ne pas présenter** ce formulaire de demande. Ce formulaire est publié à titre de référence seulement pour donner aux candidats plus de temps pour se préparer au prochain processus de demande. Un formulaire mis à jour à remplir et à envoyer sera affiché auprès des tribunaux une fois que les postes vacants seront annoncés.

Les candidats convoqués à une entrevue seront priés de fournir un document attestant qu'ils répondent aux exigences de formation. On leur demandera de transmettre par courriel une copie scannée du grade, diplôme ou certificat d'études postsecondaires le plus élevé ou leur relevé de notes officiel (tous ces documents devront être accompagnés de leur traduction certifiée, le cas échéant) avant une date limite qui leur sera précisée. Si un candidat omet d'envoyer ces documents, son entrevue sera annulée. Le CCNJP encourage fortement les candidats à se procurer ces documents le plus rapidement possible, mais leur demande d'**attendre avant de les lui envoyer**. Si un candidat remplit la partie Équivalence du formulaire de demande, il est admissible à une entrevue et n'a pas à fournir de copie de ses certificats et diplômes.

Pour des postes de juge de paix désignés « autochtone », nous encourageons la candidature de personnes d'origine autochtone, qui comprennent bien les communautés autochtones que le titulaire du poste devra servir. S'ils sont sélectionnés pour une entrevue, les candidats aux postes vacants pour les postes vacants désignés « autochtones » devront présenter des documents appuyant leur auto-identification autochtone.

Après la date de clôture des concours, les candidats peuvent seulement mettre à jour leurs coordonnées ou celles de leurs répondants, ou modifier leur réponse à la question 7D : (*Renseignements personnels et autres*) du formulaire de demande de nomination. Pour ce faire, les candidats doivent écrire à JPAAC.Info@ontario.ca et préciser leur nom et les renseignements de leur formulaire original qu'ils souhaitent modifier.

Les candidats doivent fournir les noms et coordonnées de quatre (4) répondants, deux personnes qui connaissent bien leur expérience de *travail* et deux personnes qui connaissent bien leur expérience de *service communautaire* (une personne qui a été en contact direct serait préférable). Le CCNJP n'examinera aucun autre document, y compris des lettres de recommandation. Toute candidature dont la partie des répondants n'est pas remplie sera rejetée.

Communication avec le Comité

Toutes les communications provenant des candidats doivent être envoyées à la coordonnatrice ou au coordonnateur du CCNJP. Pour communiquer avec le coordonnateur, il faut écrire à JPAAC.Info@ontario.ca. Il faut éviter de communiquer directement avec les membres du CCNJP, peu importe l'étape du processus de demande de nomination et d'évaluation.

Analyse et entrevue

Les candidats peuvent être sélectionnés pour un entretien après l'examen et l'évaluation de leur formulaire de demande de nomination dûment rempli. Le CCNJP communiquera uniquement avec ceux convoqués à une entrevue.

Le comité de sélection sera constitué d'au moins trois (3) membres du CCNJP, mais probablement plus, qui seront présents à l'entrevue, dont des magistrats de la Cour de justice de l'Ontario et des membres du public nommés par le procureur général de l'Ontario.

Les candidats ne seront pas informés de l'état de leur demande à quelque étape que ce soit du processus. Le CCNJP ne communique pas de rétroaction aux candidats.

Test de compétence linguistique

Pour les postes de juge de paix désignés comme bilingues, les candidats devront obtenir un niveau de compétence supérieur à l'issue d'un test de compétence linguistique en français personnalisé, en plus de faire preuve d'un niveau avancé en anglais. Les résultats du test de compétence en français personnalisé du CCNJP sont valides deux ans.

Vérification des références et enquêtes discrètes

Dans le cadre du processus de candidature, les membres du CCNJP peuvent vérifier les références ou mener des enquêtes discrètes.

Classement

Chaque candidat est classé comme étant « Non recommandé », « Recommandé » ou « Hautement recommandé ».

Les candidats ne seront pas informés de leur classement.

Confidentialité

Les renseignements personnels d'un candidat seront traités de manière confidentielle par le CCNJP, sauf dans la mesure nécessaire pour permettre à ce dernier d'exercer ses fonctions..

Annexe D

QUALITÉS REQUISES ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES JUGES DE PAIX EN ONTARIO

Les qualités minimales requises en vue d'une nomination comme juge de paix sont décrites aux paragraphes 2 (1.1), (1.2) et (1.3) de la [Loi sur les juges de paix](#), comme suit :

Qualités requises

(1.1) Nul ne doit être nommé juge de paix en vertu du paragraphe (1), sauf s'il a effectué un travail payé ou bénévole équivalant à au moins 10 ans d'expérience à temps plein et que, selon le cas :

(a) il est titulaire d'un grade universitaire;

(b) il est titulaire d'un diplôme d'études collégiales ou d'un diplôme d'études collégiales de niveau avancé décerné par un collège d'arts appliqués et de technologie ou un collège communautaire après avoir terminé un programme qui équivaut, en heures de classe, à un programme à temps plein d'au moins quatre semestres d'études;

(c) il est titulaire d'un grade d'un établissement autre qu'une université qui est autorisé à le décerner :

(i) en vertu de la *Loi de 2000 favorisant le choix et l'excellence au niveau postsecondaire*,

(ii) en vertu d'une loi spéciale de l'Assemblée qui crée ou régit l'établissement,

(iii) en vertu d'un texte législatif d'une autre province ou d'un territoire du Canada;

(d) il a terminé avec succès un programme désigné comme équivalence en vertu du paragraphe (1.2);

(e) il satisfait à l'exigence en matière d'équivalence prévue au paragraphe (1.3). 2020, chap. 18, annexe 18, annexe 8, par. 1 (1).

Programmes d'équivalence

(1.2) Pour l'application de l'alinéa (1.1) d), le procureur général peut désigner des programmes comportant une formation au sein du système judiciaire, y compris des programmes visant à accroître la diversité au sein du système judiciaire, comme étant des programmes qui satisfont à l'exigence relative à l'équivalence en matière d'études et il rend publique la liste des programmes désignés. 2020, chap. 18, annexe 18, annexe 8, par. 1 (1).

Qualités requises exceptionnelles

(1.3) Pour l'application de l'alinéa (1.1) e), le candidat peut être considéré comme ayant satisfait à l'exigence en matière d'équivalence s'il démontre manifestement qu'il possède des qualités requises exceptionnelles, y compris l'expérience de vie, sans

toutefois satisfaire aux exigences en matière d'études prévues aux alinéas (1.1) a) à d). 2020, chap. 18, annexe 8, par 1 (1).

Critères de sélection généraux pour évaluer les candidats

De plus, la loi exige que le Comité consultatif sur la nomination des juges de paix élabore des critères de sélection généraux.

Tout au long du processus de demande, les candidats doivent démontrer qu'ils répondent à **tous** les critères de sélection. De plus, le processus d'examen des candidatures tiendra compte du souci de refléter la diversité de la population de l'Ontario dans les nominations de juges de paix et de l'évaluation des compétences, des capacités et des caractéristiques personnelles des candidats par rapport à celles que l'on souhaite retrouver chez un juge de paix.

Voici les critères qu'il a adoptés :

1. Une capacité et une expérience reconnues pour la prise de décisions réfléchies, pratiques et rapides en présence de facteurs complexes.
2. Démontrer un engagement pluriannuel à l'égard du leadership de haut niveau ou des réalisations en matière d'emploi ou de service communautaire, ces activités faisant partie intégrante de leurs contributions professionnelles et communautaires.
3. Connaissance et compréhension de l'ampleur, de la profondeur et de l'engagement requis pour le rôle d'un juge de paix, ainsi que des compétences et des capacités applicables au poste vacant.
4. Vif intérêt pour les personnes et l'humanité, comme en témoignent la compassion, l'empathie et l'engagement à l'égard des aspects de la diversité pertinents aux postes vacants auxquels vous postulez.
5. Posséder des compétences supérieures en communication orale et écrite et être capable de présenter une demande claire, concise et bien rédigée.
6. Des expériences de travail, de bénévolat ou autres qui sont clairement pertinentes et transférables aux fonctions et responsabilités de juge de paix.
7. La capacité et la volonté d'apprendre, démontrées par le dossier d'apprentissage continu du candidat.
8. Incarner une solide éthique de travail, avec une réputation éprouvée en matière de fiabilité et de préparation. Capacité de travailler en seul et en équipe.
9. Démontrer un haut niveau d'entregent, de caractère et d'intégrité.
10. Bilinguisme (le cas échéant).
11. Posséder le niveau d'expérience requis pour exercer les fonctions de juge de paix.

Compétences, capacités et caractéristiques personnelles souhaitées chez un juge de paix

Compétences et capacités

- Compétences de la vie quotidienne variées, expériences ou formation qui améliorent ou permettent le travail de juge de paix

Prise de décision

- Capacité de prendre des décisions réfléchies, pratiques et rapides
- Compétences intellectuelles, analytiques et décisionnelles hautement développées
- Capacité de garder un esprit ouvert au moment d'écouter tous les aspects d'un argument
- Capacité de demeurer impartial et de faire preuve de jugement, notamment face à un conflit d'intérêt réel ou perçu

Communications

- Aptitudes supérieures pour l'écoute active
- Aptitudes supérieures pour la communication écrite et orale en anglais, de même qu'en français, s'il y a lieu
- Éloquence pour s'adresser à des personnes diverses, en petit ou grand groupe
- Compétences interpersonnelles supérieures, notamment capacité de se comporter avec dignité et d'une manière judicieuse

Compétences professionnelles

- Capacité et volonté d'apprendre
- Compétences en informatique de niveau intermédiaire à avancé
- Capacité et volonté de faire des déplacements, au besoin
- Capacité de travailler de façon indépendante sans supervision et de gérer efficacement une lourde charge de travail
- Capacité de travailler à un rythme rapide malgré le stress, la pression et l'isolement qui accompagnent la fonction de juge

Caractéristiques personnelles

Sur le plan social

- Intérêt marqué pour les gens et l'humanité, notamment expérience et engagement interculturels
- Dévouement démontré pour le service à la communauté
- Sensibilisation et intérêt à l'égard des questions régionales et sociales qui peuvent donner lieu à des causes devant les tribunaux

Compétences relationnelles

- Compassion, empathie et respect pour la dignité fondamentale de chaque personne
- Courtoisie
- Patience
- Courage moral et sens élevé de l'éthique
- Réputation d'honnêteté, d'intégrité et d'équité
- Compétences interpersonnelles fortes et empreintes de dignité qui confèrent de l'autorité
- Confiance, sans attitudes pompeuses ni tendances autoritaires

Sur le plan professionnel

- Éthique professionnelle, compréhension et expérience applicables au tribunal où le juge de paix s'est vu assigner le poste vacant
- Ponctualité, fiabilité, préparation et organisation
- Absence de participation à des infractions criminelles graves ou en suspens, de plaintes professionnelles ou réclamations, d'actions civiles ou de créances, notamment des propositions à des créanciers, des arriérés de pensions alimentaires, faillite ou affaires devant l'Agence du revenu du Canada.